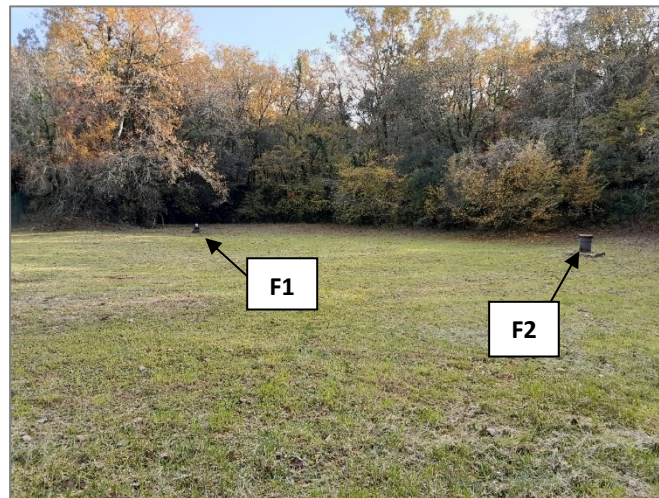




CAPTAGE D'EAU POTABLE DE ROMEGOUX « LES GROIES DE BERTIN F₂ »

DOSSIER POUR L'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Captage de Romegoux « Les Groies de Bertin » : forage de reconnaissance F₁ (à gauche) et forage d'exploitation F₂ (à droite)

Mars 2026

RESUME NON TECHNIQUE

Située dans la partie centrale du département de la Charente-Maritime, la commune de Romegoux se trouve à mi-distance de Saintes et Rochefort (cf. Fig. n°1).

Jusqu'en 1991, le puits d'eau potable de Romegoux "*Les Couasses P*" assurait l'alimentation en eau potable du territoire (5 communes).

L'augmentation des teneurs en nitrates observée sur la nappe libre, captée par le puits, a conduit Eau 17 à engager des travaux de sécurisation de la desserte en eau potable. Les opérations successives ont été les suivantes :

- une interconnexion réalisée en 1992 entre le château d'eau de Romegoux et le feeder d'adduction d'eau Saintes/St Agnant. Ces travaux ont permis de garantir une distribution d'eau potable conforme aux normes en vigueur en hautes eaux comme en étiage ;
- la recherche de ressources de substitution à la fin des années 90 bénéficiant d'une protection naturelle efficace, de façon à produire localement de l'eau de bonne qualité. Ces travaux ont abouti à la mise en service du forage de Romegoux « *Les Couasses F* » en 1998, exploitant la nappe captive du Cénomaniens ;
- la mise en place d'une nouvelle interconnexion provisoire dans les années 2020 à partir de l'usine Lucien Grand à St Hippolyte, afin de consolider le secours sur la partie Ouest du secteur alimenté par le forage de Romegoux.

Cette dernière interconnexion s'avère indispensable lors des étiages prononcés, durant lesquels la production du forage « *Les Couasses F* » n'est plus suffisante. Ce secours n'interdit toutefois pas un risque de manque d'eau sur le secteur Est en cas de problème sur le forage.

Les campagnes de recherche en eau des années 90 ont abouti à la réalisation d'un deuxième forage de reconnaissance au lieu-dit « *Les Groies de Bertin F₁* » en 1996. Cet ouvrage atteint également la nappe captive et a fait l'objet d'une procédure de mise en place des périmètres de protection en 2002 (AP n°02/3980 du 09 décembre 2002). Il n'a toutefois jamais été mis en service. Un forage d'exploitation « *Les Groies de Bertin F₂* », de plus gros diamètre, a été réalisé en 2014 à proximité (cf. Fig. n°2).

Au regard des difficultés quantitatives d'alimentation en eau potable observées ces dernières années, Eau 17 souhaite sécuriser la desserte en eau potable du secteur en mettant en service le forage « *Les Groies de Bertin F₂* ». D'une profondeur de 105 m et d'un débit maximal de 50 m³/h, il viendra compléter la production du forage « *Les Couasses F* » avec une eau de bonne qualité.

La préservation du champ captant « *Les Groies de Bertin F₂* » passe par la mise en place des périmètres de protection dont la procédure est en cours.

Le présent document regroupe les éléments nécessaires pour la phase réglementaire d'examen au cas par cas (annexes obligatoires du CERFA n°14734-03).

Fig. n°1 : Localisation du captage de Romegoux dans le réseau principal d'alimentation en eau potable d'Eau 17

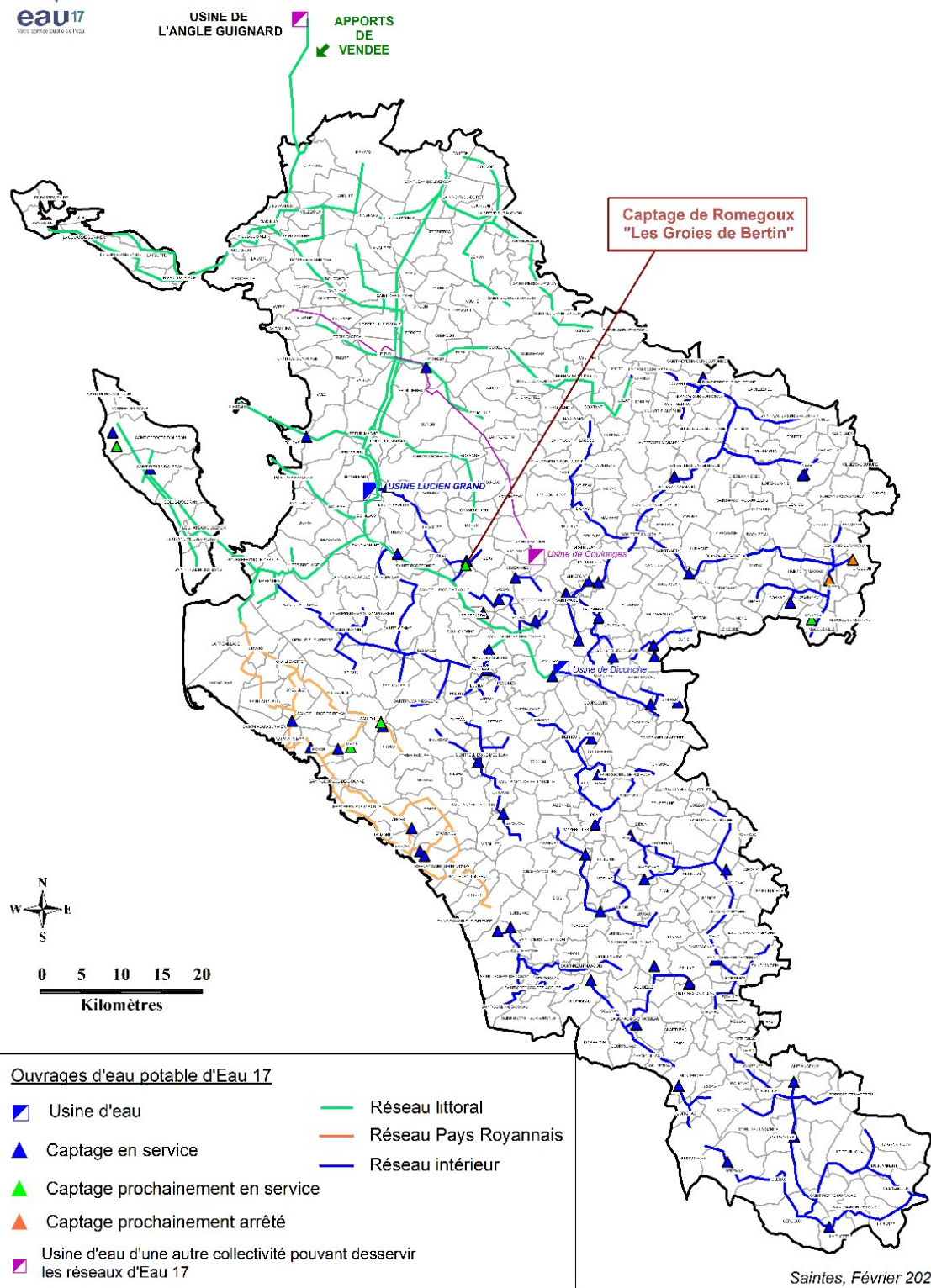
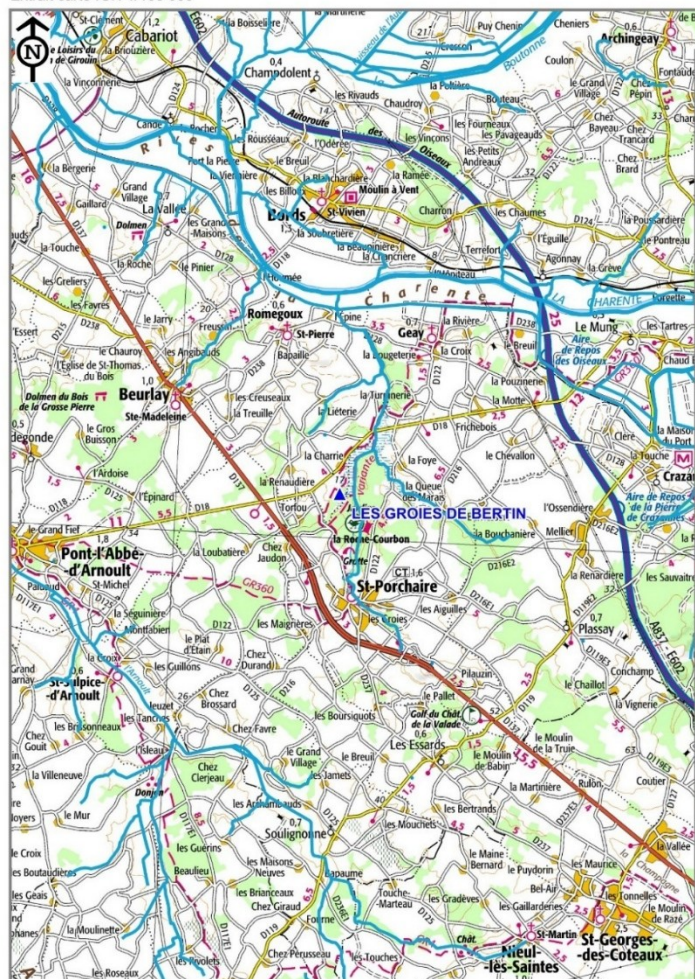


Figure n°2 : Localisation du forage de Romegoux « Les Groies de Bertin F₂ »

-  Limites de communes
-  Hydrographie de surface
-  Réseau hydrographique
-  Captages à l'étude

Extrait carte IGN 1/100 000



Extrait carte IGN 1/25 000



Document CPGF Horizon

Extrait orthophotographie



I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

▪ **Pétitionnaire :**

Eau 17

▪ **Adresse du siège social :**

Zone Industrielle de l'Ormeau de Pied
131, cours Genêt
BP 50517
17119 SAINTES CEDEX

Tél : 05.46.92.39.00.

▪ **Qualité du signataire :**

Madame Hortense BRET
Directrice Générale du Syndicat.

N° Siret : 251 701 819 00012

II - EMPLACEMENT ET DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE

II.1 - Localisation parcellaire

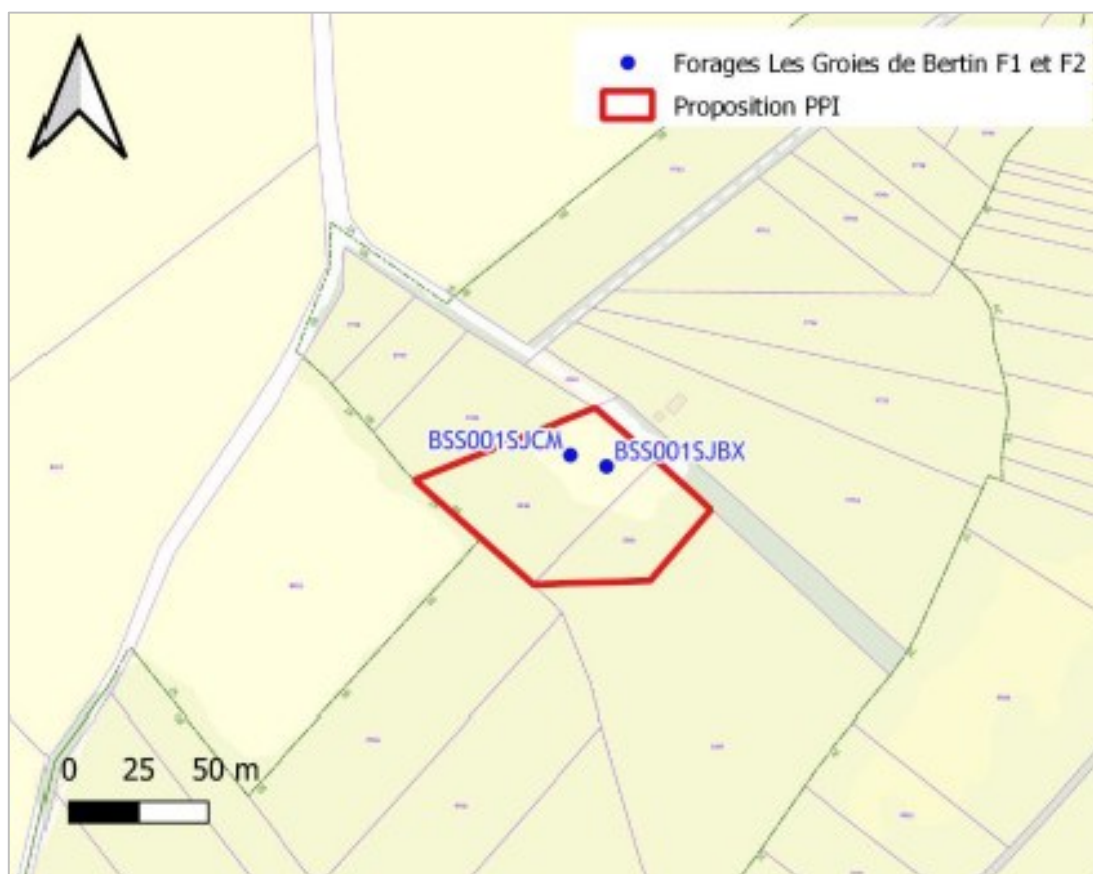
Département : CHARENTE-MARITIME.

Commune : ROMEGOUX

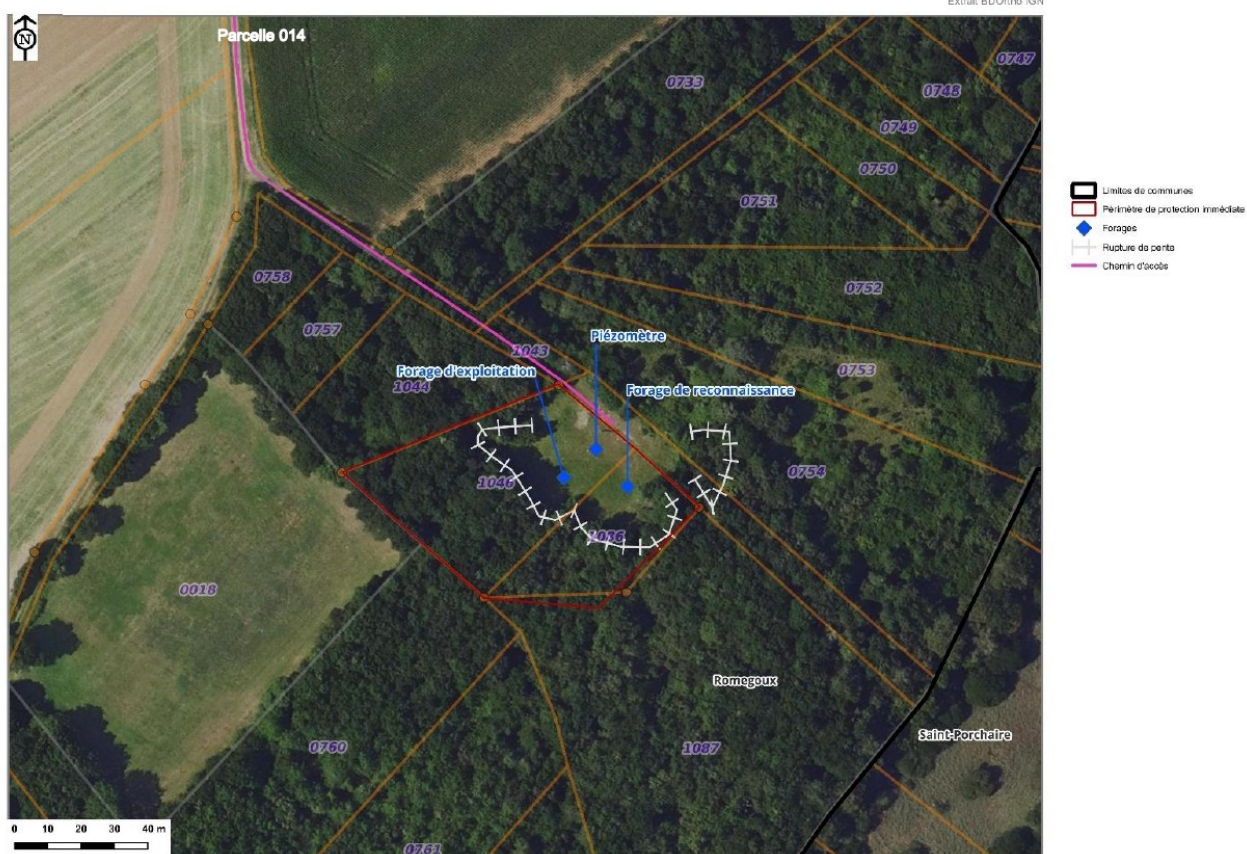
Dénomination	Les Groies de Bertin F2
Section	B
N° parcelles	1046 et 1086
Lieu-dit	« Les Groies de Bertin »
N° BSS	06824X0134/F - BSS001SJCM
Date de réalisation	2014
Lambert 93 – X	1 405 806
Lambert 93 – Y	5 189 422
Z - repère en m/sol	Z : +13,00 m

Le forage d'eau potable de Romegoux « Les Groies de Bertin F₂ » est positionné dans une ancienne carrière, dans un environnement boisé, à environ 400 m des premières habitations (cf. figure 2).

Figure 1 : Localisation parcellaire du captage de Romegoux « Les Groies de Bertin F₂ »



ENVIRONNEMENT IMMEDIAT



II.2 - Descriptif de l'ouvrage

Le forage de Romegoux « *Les Groies de Bertin F₂* » exploite les calcaires du Cénomanien moyen.

La coupe technique est la suivante (fig. n°17) :

	Forage de reconnaissance " <i>Les Groies de Bertin F₁</i> "	Forage d'exploitation " <i>Les Groies de Bertin F₂</i> "
Commune	Romegoux	
N° BSS	06824X0120/F - BSS001SJBX	06824X0134/F - BSS001SJCM
X (Lambert 93 CC46) :	1 405 823	1 405 806
Y (Lambert 93 CC46) :	5 189 419	5 189 422
Z sol :	Z : +12,94 m	Z : +13,00 m
Parcelle :	Section B, parcelle n° 1046	
Date de réalisation	1996	2014
Tubage et cimentation :	Foration MFT Ø 311 mm de 0 à -53,5 m Tubage PVC Ø 244 mm de 0 à -53,5 m cimenté sous pression	Foration TaE Ø 445 mm de 0 à -68,6 m Tubage acier Ø 345 mm de 0 à -68,6 m cimenté sous pression
Équipement :	Foration MFT Ø 219 mm de -53,5 à -150 m Trou nu de -53,5 à -120 m Bouchon de ciment de -120 à -150 m	Foration TaA Ø 311 mm de -68,6 à -104,85 m Trou nu de -68,6 à -104,85 m
Méthode de foration :	Marteau fond de trou (MFT)	Tricône à l'Eau (TaE) Tricône à l'Air (TaA)



Forage F₁



Forage F₂

Sur les deux forages, les coupes techniques permettent de maintenir l'isolation naturelle entre la nappe libre et la nappe captive.

COMMUNE	ROMEGOUX
Désignation	Les Groies de Bertin F2
Num. BSS	BSS001SJCM / 06824X0134/F
Réf. Eau17	19253
Coordonnées	X : 1405808 Y : 5189418 Z : 13
	(RGF93 / CC46)

Date	08/10/2014
Repère de mesure	Bride du forage
Profondeur	104.85 m
Observations	Repère de mesure = bride du forage = m/dalle béton = +0.60 m/sol Gamma-ray et résistivité issus du forage de reconnaissance

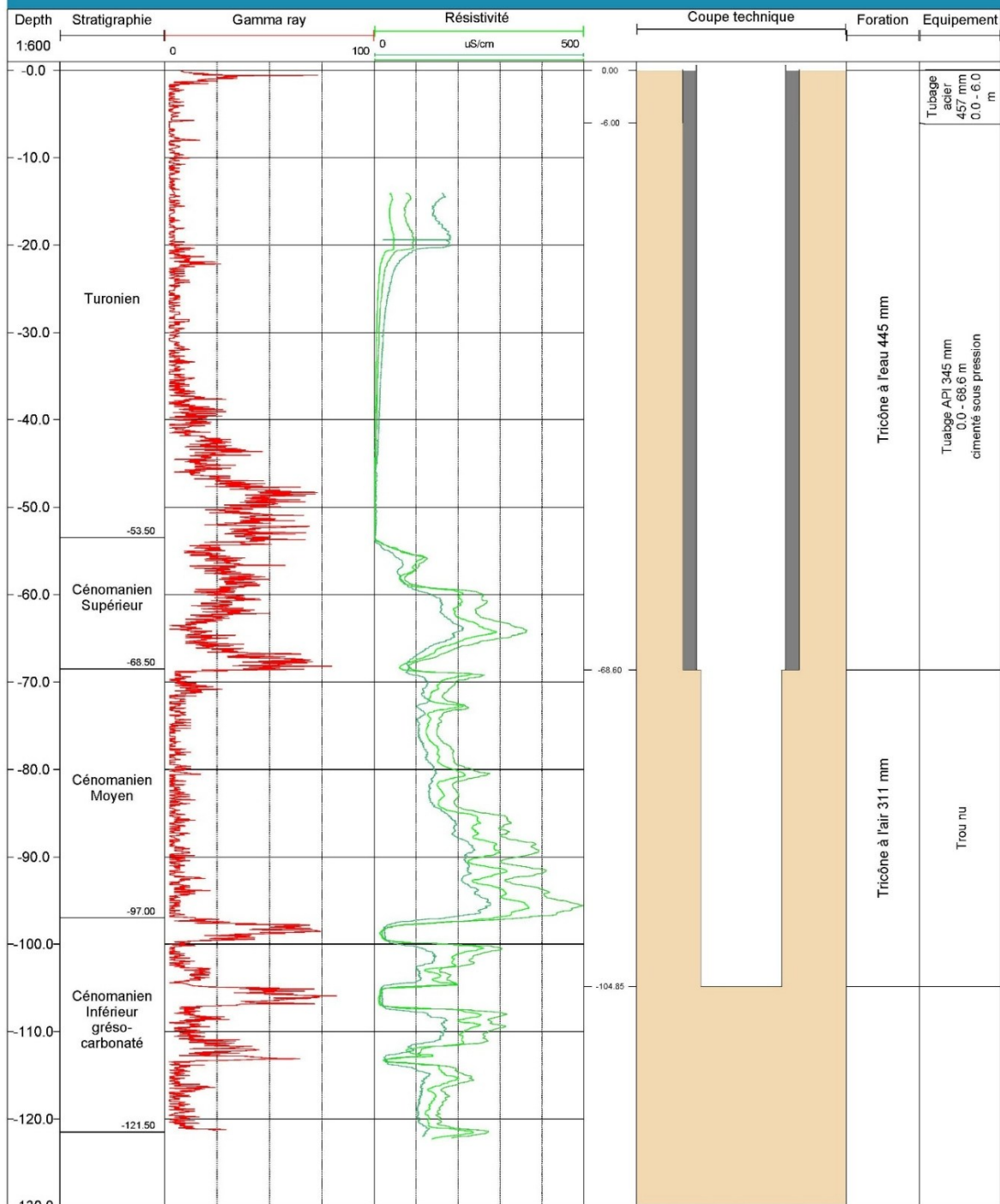
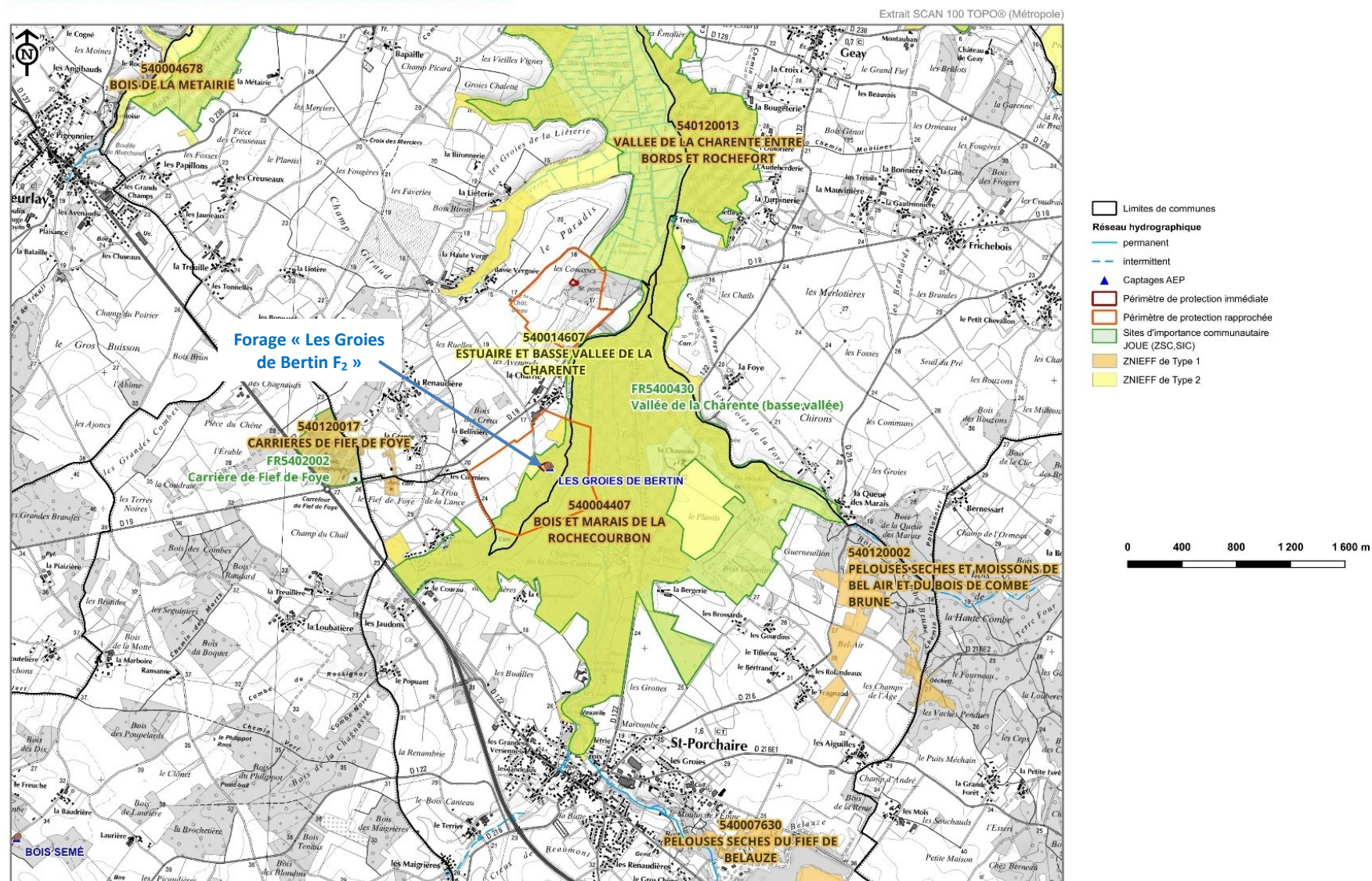


**Figure n°4 : Coupes technique, stratigraphique et diagraphies du forage de Romegoux
« Les Groies de Bertin F₂ »**

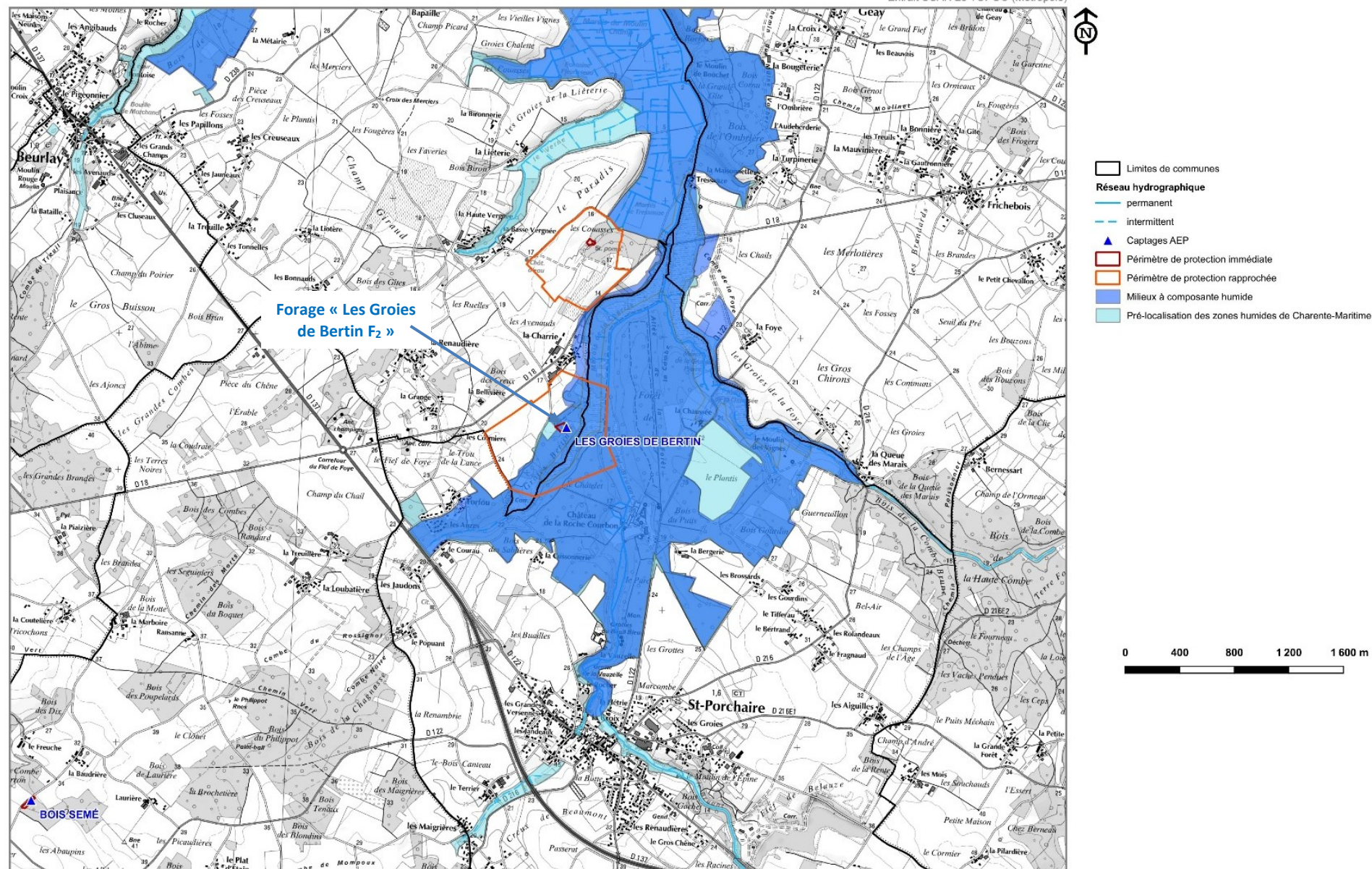
III - POSITION DE L'OUVRAGE VIS-A-VIS DES ZONES NATURELLES PROTEGEES

MILIEUX NATURELS ET ZONAGES REGLEMENTAIRES



ZONES HUMIDES

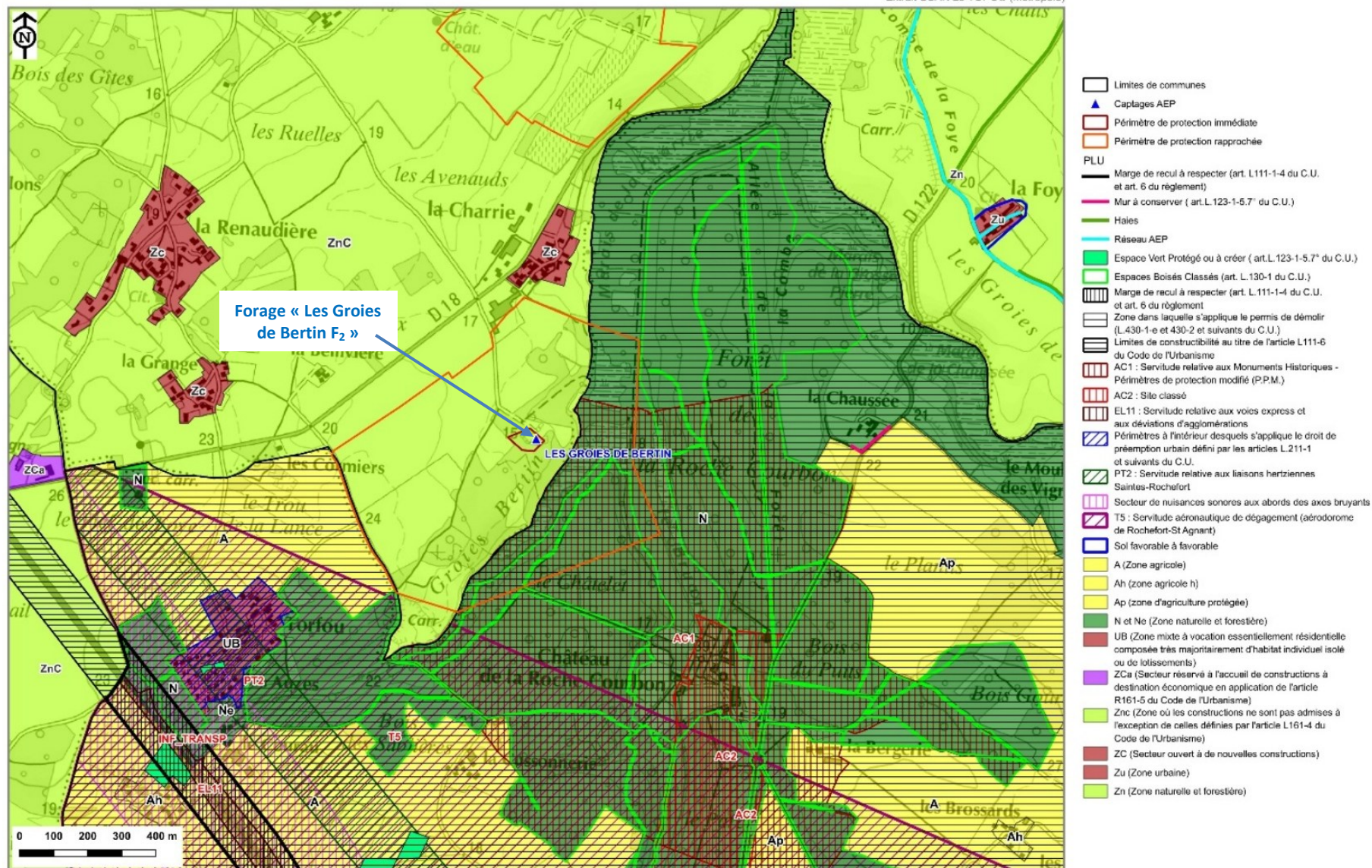
Extrait SCAN 25 TOPO® (Métropole)



IV - URBANISME

CARTE D'URBANISME

Extrait SCAN 25 TOPO® (Métropole)



V - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE, OBJET ET VOLUME DE L'OUVRAGE

V.1 - Rubrique de la nomenclature

Pour le captage des « *Groies de Bertin F₂* », les rubriques de la nomenclature au titre du code de l'environnement sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Seuil	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique (1), exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau		
	– Déclaration du forage de Romegoux « <i>Les Groies de Bertin F₂</i> »		Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappe d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé :		
	– Forage de Romegoux « <i>Les Groies de Bertin F₂</i> » : 250 000 m ³ /an maximum partagés entre les 2 captages de Romegoux	Volume total prélevé > 200 000 m ³ /an	Autorisation
1.3.1.0	Prélèvement d'une capacité supérieur à 8 m ³ /h en zone de répartition des eaux	Débit instantané > 8 m ³ /h	Autorisation

V.2 - Objet et volume de l'ouvrage

Autorisation demandée	
Hautes eaux	
Capacité de production unitaire	50 m³/h
Production journalière	1 000 m³/j
Basses eaux	
Capacité de production unitaire	40 m³/h
Production journalière	800 m³/j
Volume annuel	
Volume annuel partagé	250 000 m³

Le volume annuel partagé maximal demandé correspond au cumul des volumes annuels prélevés sur les 2 captages de Romegoux « *Les Couasses F* » et « *Les Groies de Bertin F₂* ».